

Sujet : [INTERNET] Enquete publique

De : Didier BERNARD <didier.bernard@prestigeauto.fr>

Date : 15/03/2024 09:26

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Madame, ou Monsieur ,

Je suis propriétaire de la parcelle Z n°210 située sur la commune de la jarne , cette parcelle sur la demande de la communauté des agglomérations a été louée depuis de nombreuses années par la mairie de la jarne, qui du reste n' a pas respecté ses engagements en matière de règlement des loyers.

Voici , mon ressenti concernant l'idée du projet en question.

Hygiène et environnement : plusieurs centaines de personnes faisant leurs besoins plusieurs semaines durant, chaque année sur le même site en tête de bassin versant vers les marais de la Jarne-Aytré, cela va provoquer très vraisemblablement des problèmes environnementaux pour la nappe phréatique, dans les marais et plus en aval, la plage d'Aytré, qui d'ailleurs il y a quelques années a fait l'objet d'une pollution .

- La taille très importante de ces aires (4 Ha minimum) est demandée très souvent par des groupes religieux pour pouvoir y installer une église itinérante et faire du prosélytisme religieux . Est ce bien la vocation de l'argent public de financer indirectement ces activités .

Didier BERNARD

Mobile :